



Réparation chasse d'eau en location meublé

Par **barbiche**, le **17/01/2010 à 17:07**

Bonjour, j'aimerais savoir à qui incombe la visite du plombier chargé de détecter l'origine de la panne, locataire ou propriétaire, avant d'établir les responsabilités ?

Par **fabienne034**, le **17/01/2010 à 18:26**

Bonjour, tout dépend de votre contrat !
pour un bail d'habitation vide sans meuble c'est à la charge du locataire
Pour tout savoir sur le bail de logement : <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>
pour un bail meublé s'il s'agit d'un bail de plaisance, c'est à la charge du bailleur, si c'est un bail d'un an en fin de bail, c'est à la charge du locataire
pour tout savoir sur le bail meublé : <http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>